

**RAPPORT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE
2024**

BERNAY
LE C.C.A.S.

INTRODUCTION

Selon l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil d'Administration du CCAS est appelé à débattre des orientations budgétaires.

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est la première étape obligatoire du cycle budgétaire. Il permet d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires basées sur des éléments d'analyse prospective. Le DOB donne aux administrateurs la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de l'établissement.

S'il n'a aucun caractère décisionnel, il doit néanmoins faire l'objet d'une délibération spécifique l'actant.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du DOB qui doit s'appuyer sur un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Etape essentielle de la procédure budgétaire, le ROB participe à l'information des élus et facilite les discussions sur les priorités et évolutions des finances du CCAS, préalablement au vote du budget primitif.

Il présente les orientations budgétaires envisagées de l'exercice ainsi que, le cas échéant, la structure et la gestion de la dette éventuelle, ce qui n'est pas le cas du CCAS de BERNAY. En outre, pour les CCAS des communes de plus de 10 000 habitants, le ROB doit présenter également la structure et l'évolution des dépenses de personnels et de ses effectifs.

Dans un souci de transparence, il est primordial de donner à l'ensemble des administrateurs une vision précise des finances et des orientations poursuivies par le CCAS.

Bien que cet état des lieux soit, plusieurs fois par ans, restitué en Conseil d'Administration, par les documents-cadre comme :

- présentation du budget,
- la présentation du compte administratif,
- les délibérations modificatives du budget, etc.

La présentation de ce Rapport d'Orientations Budgétaires constitue l'occasion d'affirmer la poursuite des engagements du CCAS et de présenter les moyens de financer la politique sociale locale que les administrateurs souhaitent impulser.

1. PRESENTATION DU CCAS DE BERNAY

Le CCAS de Bernay se compose d'un budget principal régi par la nomenclature M 14 jusqu'au 31 décembre 2023 et la résidence Lyliane Carpentier régi par la nomenclature M22.

LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal du CCAS retrace les différentes attributions du CCAS qui relèvent des textes réglementaires ainsi que des attributions facultatives.

- **L'action sociale**

Le CCAS est chargé d'animer et de coordonner l'action sociale municipale.

Il exerce l'intégralité de ses compétences en matière d'action sociale générale, telle qu'elle est définie par les articles L.123-4 et L.123-5 du code de l'action sociale et des familles ainsi que dans le cadre du décret n°95-562 du 6 mai 1995, qui précise ses attributions.

Il apporte ainsi son soutien auprès des bernayens confrontés à des difficultés financières et/ou de précarité, par des interventions relevant de ses missions obligatoires mais également de missions facultatives.

Missions obligatoires d'aide sociale :

Le CCAS assure les missions obligatoires qui lui reviennent à savoir :

- L'instruction (pour le compte du Département) des demandes d'aides sociale légales (FSL notamment) et des demandes de secours auprès d'autres organismes,
- La domiciliation des personnes sans domicile stable,
- L'accompagnement social et médico-social et l'accès aux droits de différents publics.

Missions facultatives d'action sociale :

- Attribution de secours financiers et accidents de la vie après instruction des demandes et passage en commission permanente.
- Collaboration avec les associations caritatives afin de proposer des colis alimentaires et hygiène de première nécessité

- **Les seniors**

Ce service propose un ensemble d'animations, de sorties et de manifestations à destination des seniors dans le but de « bien vieillir » et de prévenir et lutter contre l'isolement.

Ainsi, aux manifestations traditionnelles annuelles plutôt « festives » s'adjoignent d'autres activités visant l'information, la prévention et la lutte contre l'isolement.

Proposition d'une solution d'hébergement présente sur le territoire à la Résidence Lyliane Carpentier (budget annexe).

- D'autres missions sont également développées

- La prise en charge des victimes de violences intrafamiliales
- Le logement
- L'accès aux droits via le point justice
- La médiation

LE BUDGET ANNEXE : LA RESIDENCE AUTONOMIE

Le budget annexe est une dérogation au principe comptable d'unité budgétaire. Il est distinct du budget principal et fait l'objet d'une comptabilité propre.

Il retrace les opérations afférentes à une activité particulière gérée par le CCAS. Pour autant, le budget annexe n'est pas indépendant du budget principal.

Dans le cadre de la loi ASV, le Président du CCAS a sollicité auprès du Conseil Départemental le passage de la résidence en « Résidence Autonomie » en 2016. Ainsi, le CCAS a contractualisé un CPOM avec le Conseil Départemental.

C'est un établissement médico-social composé de 81 appartements :

46 T1	}	116 places maximum
34 T2		
1 T4		

Les résidents sont locataires et conservent leurs autonomies tout en bénéficiant de services mis à leur disposition.

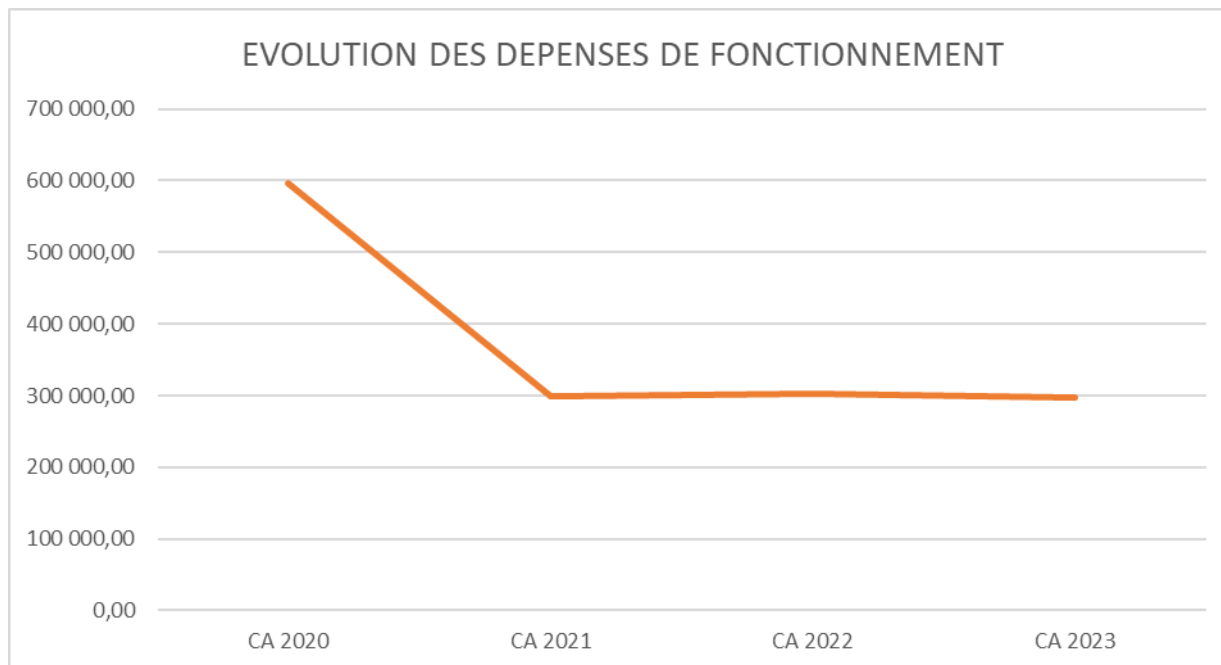


2. LE BILAN FINANCIER 2020-2023

A. Le budget principal du CCAS

i. Budget de **fonctionnement**

1. L'évolution des dépenses 2020-2023

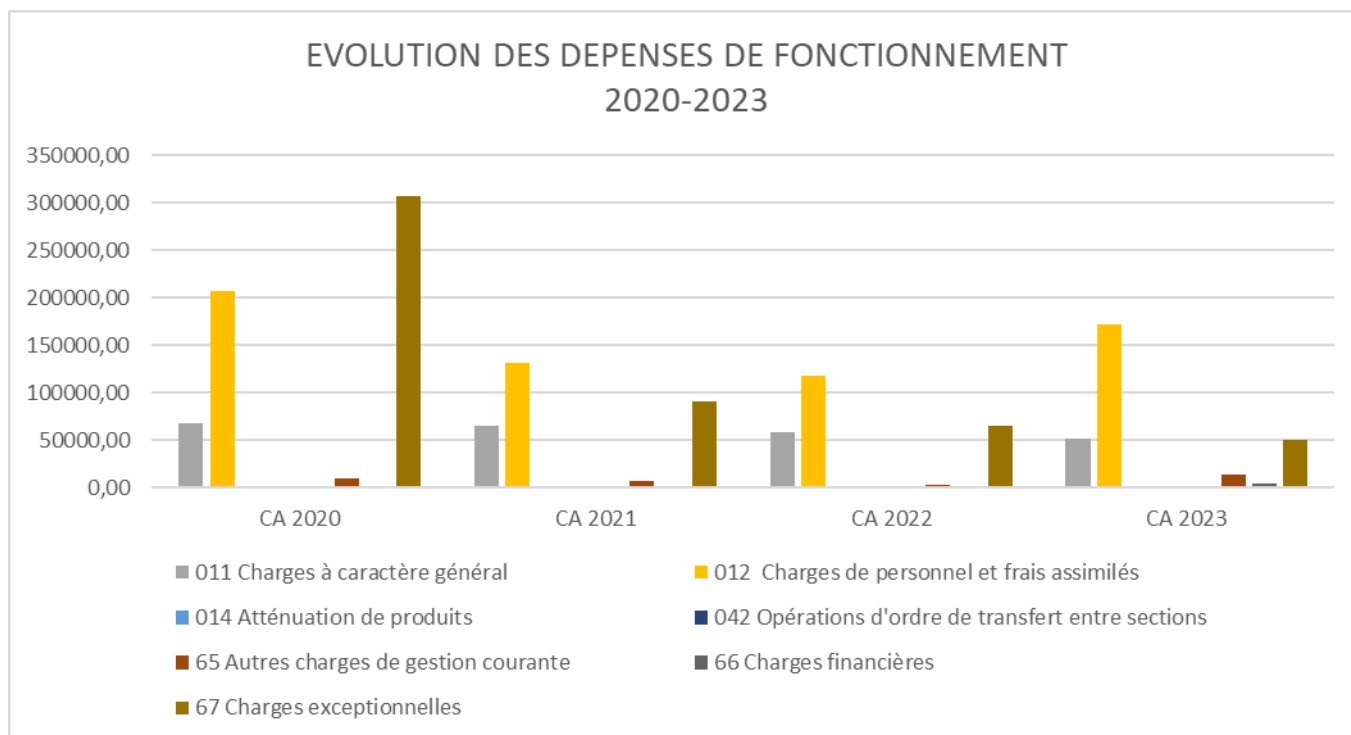


Le graphique fait apparaître une *stabilisation* des dépenses depuis 2021.

Pour rappel, en 2020 la Ville avait abondé à hauteur de 540 269 euros afin d'assainir les dépenses.

Le CCAS avait alors reversé 230 467 euros à son budget annexe.

La situation depuis 2021 traduit une gestion maîtrisée et responsable.



Ce graphique détaille l'évolution des dépenses de fonctionnement par chapitre.

➤ **011 : les charges à caractère général**

Les charges à caractère général regroupent nos dépenses quotidiennes telles que les fournitures, les maintenances, les contrats de prestations de services.

Se trouvent également les lignes associées aux actions solidaires tels que le colis de Noël, les cérémonies, les maintenances. Entre 2021 et 2022, ces dernières ont baissé (-7 141.83 €). Cette année a été reconduite l'opération colis de Noël. Deux thés dansants ont été proposés pour les seniors retraités de Bernay sans condition de ressources. De même, le CCAS a proposé sa première saison culturelle et sportive à destination des seniors de Bernay.

➤ **012 : la masse salariale**

3 ETP sont imputés sur le budget CCAS. Le chapitre est en hausse par rapport à 2022. Ceci est dû à une rupture conventionnelle entre un agent et la collectivité. Cet agent percevra une ARE (aide au retour à l'emploi pendant deux ans). Pour rappel, un agent est mis à disposition de l'IBTN au sein de la maison France Services.

➤ **65 : autres charges de gestion courante**

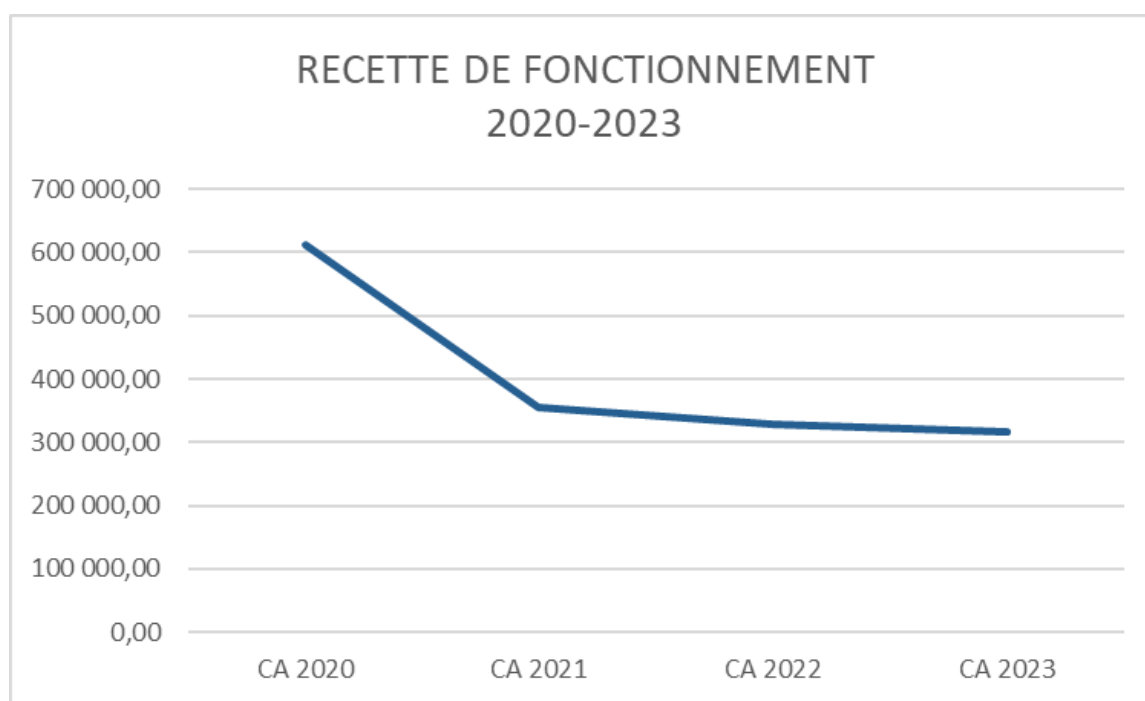
Les secours d'urgence et aides apparaissent dans cette section. La section est en hausse (+75%) : le CCAS prend en charge les dépenses liées aux fluides des appartements destinés à l'accueil des victimes de violences intrafamiliales. De plus, ce chapitre supporte les secours et aides d'urgences attribués en commission permanente. Cette ligne est stable grâce au travail d'accompagnement de notre travailleuse sociale qui mobilise l'ensemble des aides possibles et un accompagnement budgétaire afin de trouver des solutions possibles. Le CCAS intervient donc quand les dispositifs de droit commun n'interviennent pas.

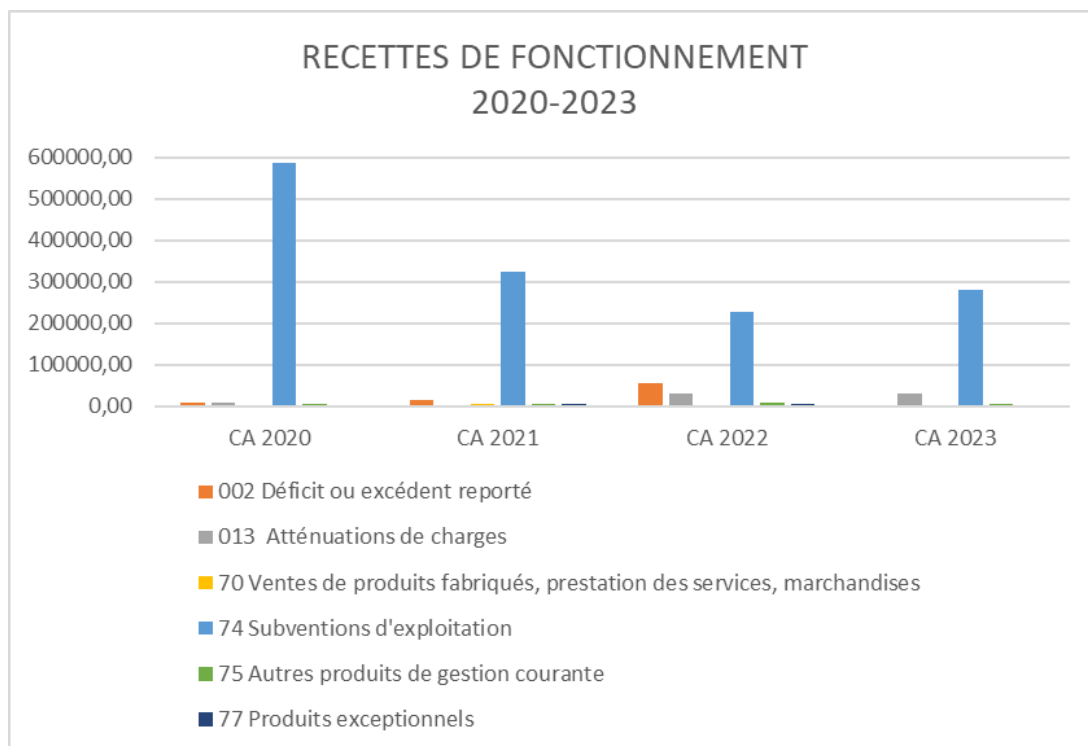
➤ 67 : les charges exceptionnelles

Ce chapitre a supporté la régularisation du budget SAD transféré au 1^{er} janvier 2020 au CIAS de l'intercom Bernay Terres de Normandie. Ce budget a du être clôturé. Il était déficitaire de 34 200 euros auquel il convient d'ajouter 15 561.16 euros (remboursement indu indemnités journalières antérieures). Cette régularisation permet d'assainir la situation budgétaire du CCAS.

2. L'évolution des recettes 2020-2023

Les recettes reflètent une année 2020 particulière, les recettes étant gonflées par la subvention exceptionnelle afin d'assainir les comptes notamment de la Résidence.





Nous pouvons constater que la Ville de Bernay est la première source de financement du CCAS au chapitre 74 (subvention d'exploitation).

A la subvention d'équilibre, s'ajoute les services supports et l'ensemble des avantages en nature qui contribuent au fonctionnement des structures.

Pour mémoire, la ville apporte son concours au fonctionnement du CCAS à hauteur de 215 000 euros auquel il faut ajouter 235 000 euros de services supports. En complément, le CCAS dépose des appels à projets. Le CCAS a été lauréat au titre de la commissaire à la lutte contre la pauvreté en Normandie en 2023 pour un montant de 65 851 euros. Cette enveloppe valorise l'accompagnement global proposé par le CCAS et permet de mettre en place des actions collectives afin de soutenir les plus vulnérables.

Pour rappel, 2020 a été une année particulière avec le versement d'une subvention exceptionnelle.

ii. Budget d'investissement

1. L'évolution des dépenses 2020-2023

Les dépenses d'investissement concernent en 2023 l'accompagnement du CCAS par Berger Levraut au passage de la nomenclature M14 à la M57 obligatoire au 1^{er} janvier 2024. La structure a également investi dans un casque téléphonique professionnel.

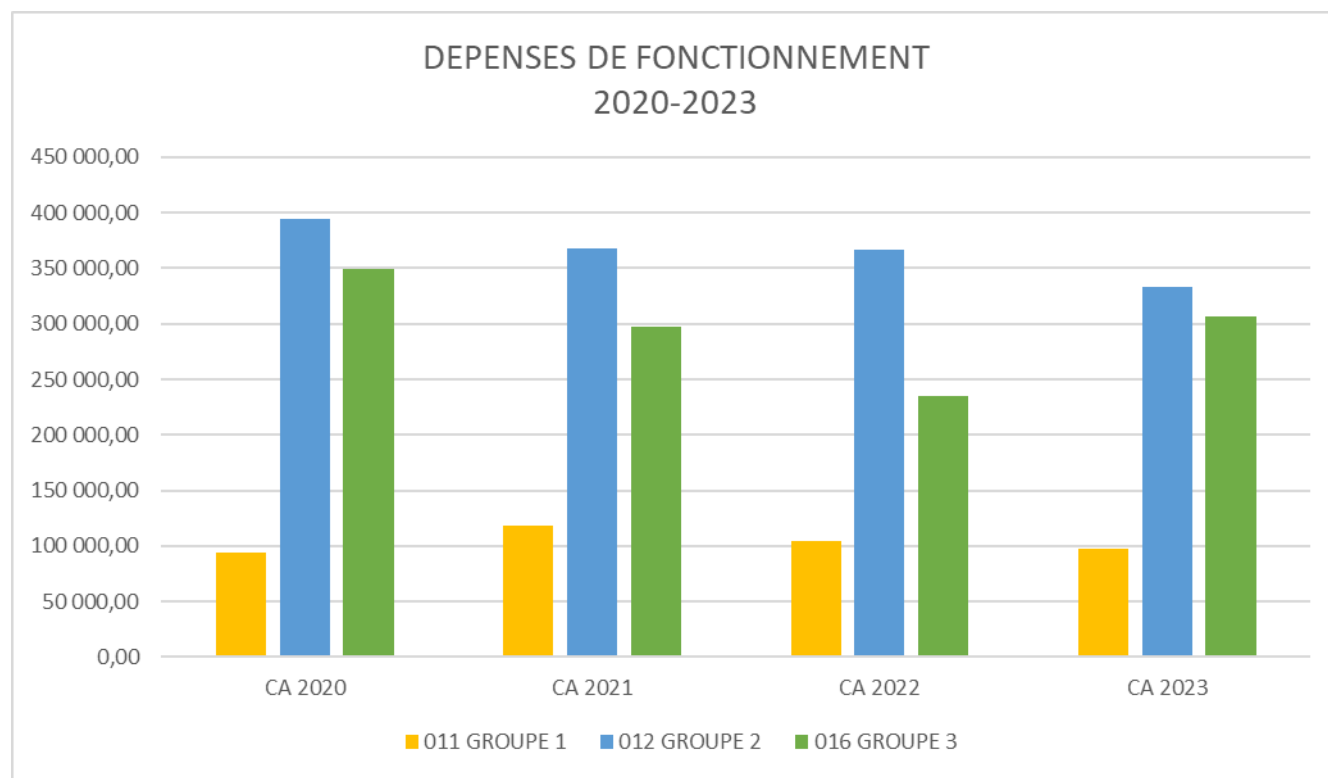
2. L'évolution des recettes 2020-2023

Le CA 2022 fait apparaître un solde excédent de l'exercice reporté de 37 617.58 euros.

B. Le budget de « La Résidence Autonomie »

i. Budget de fonctionnement

1. L'évolution des dépenses 2020-2023



➤ 011 Groupe 1

Ce groupe est composé des achats et des services extérieurs. Ce groupe est en diminution par rapport à 2020 (-6.54%) grâce à un travail de gestion rigoureuse des dépenses depuis 2022. Des travaux de passage aux détecteurs pour l'éclairage dans les parties communes ont été réalisés en 2023.

L'association les trois parques a travaillé avec les résidents et les jeunes du pôle ados sur un projet de médiation en éducation culturelle et artistique « PIAF AU CŒUR » dont l'objectif était de promouvoir les arts et la culture, favoriser l'expression artistique et démocratiser l'accès à la culture. Les ateliers seront l'occasion de travailler sur la mémoire et l'écriture.

➤ 012 Groupe 2

Les dépenses liées à la masse salariale composent ce groupe. Elles sont en baisse de - 10% par rapport à 2022 malgré le versement de la prime exceptionnelle inflation en décembre 2023 et la revalorisation d'un point d'indice en juillet 2023.

La résidence Lyliane Carpentier a acquis au 1er janvier 2023 un logiciel de gestion qui simplifier la gestion comptable et financière qui permet une informatisation des dossiers résidents et ainsi optimiser les ressources.

En 2023, le CCAS a mené une réflexion sur la veille de nuit en prenant exemple sur la tendance générale au sein des résidences autonomie. La Résidence a contractualisé avec la société Présence verte (spécialiste normand de la téléalarme) pour une prise en charge 24/ 24 des résidents en cas de chutes ou problèmes de santé nécessitant la prise en charge par les services de secours. La mise en place a été progressive à savoir 4 nuits par semaine de mars à juillet 2023 puis, au vu des bons résultats, la résidence est passée en débordement total avec présence verte. L'astreinte élue est informée. La résidence prend à sa charge cette dépense. Les secours sont autonomes.

➤ 016 Groupe 3

Au sein de ce groupe, nous retrouvons les charges afférentes à la structure telles que les locations mobilières, immobilières, les créances éteintes ou celles admises en non-valeur. Les dépenses augmentent de + 23%. Cette hausse s'explique notamment par le paiement de créances irrécouvrables (obligation) pour un montant de 9 438.93 euros, la contractualisation d'un contrat collectif avec présence verte afin de sécuriser l'ensemble des résidents en les équipant d'un bracelet antichute.

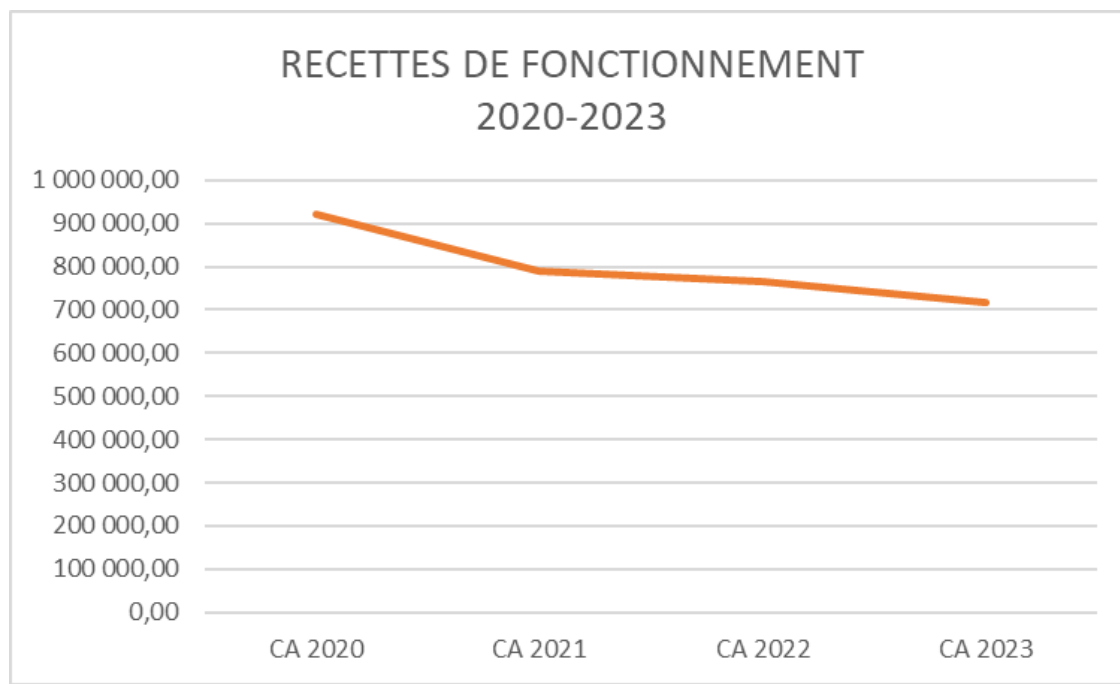
Il convient d'ajouter la redevance Siloge (255 000 euros) et les divers contrats de maintenances.

2. L'évolution des recettes 2020-2023

Elles se composent de recettes liées aux loyers, prestations proposées aux résidents, le CPOM ainsi que la subvention du CCAS vers son budget annexe.

Pour rappel, 2020 fût marquée par une hausse des recettes liée à la subvention d'équilibre du CCAS vers la résidence afin d'assainir la situation économique compliquée. Les recettes globales diminuent (sous l'effet de la baisse de la subvention d'équilibre versée par le CCAS). Toutefois, les recettes encaissées au titre du 7588 (les loyers + APL CAF et MSA) sont en augmentation (+3%). Elles traduisent un travail sur la gestion locative.

Toutefois, les recettes liées aux prestations sont inférieures aux prévisions BP 2023.



ii. Budget d'investissement

L'investissement de la Résidence se compose notamment des dépôts et cautionnements relatifs à la location des appartements.

1. L'évolution des dépenses 2021-2023

En 2023, la résidence a investi dans du mobilier de jardin afin que les résidents puissent investir l'extérieur dans de bonnes conditions.

2. L'évolution des recettes 2021-2023

Les dépôts et cautionnement sont en augmentation, témoin d'une amélioration de la location des appartements mais également d'un turn-over des résidents. En effet, la résidence connaît des départs vers les maisons de retraites par exemple.

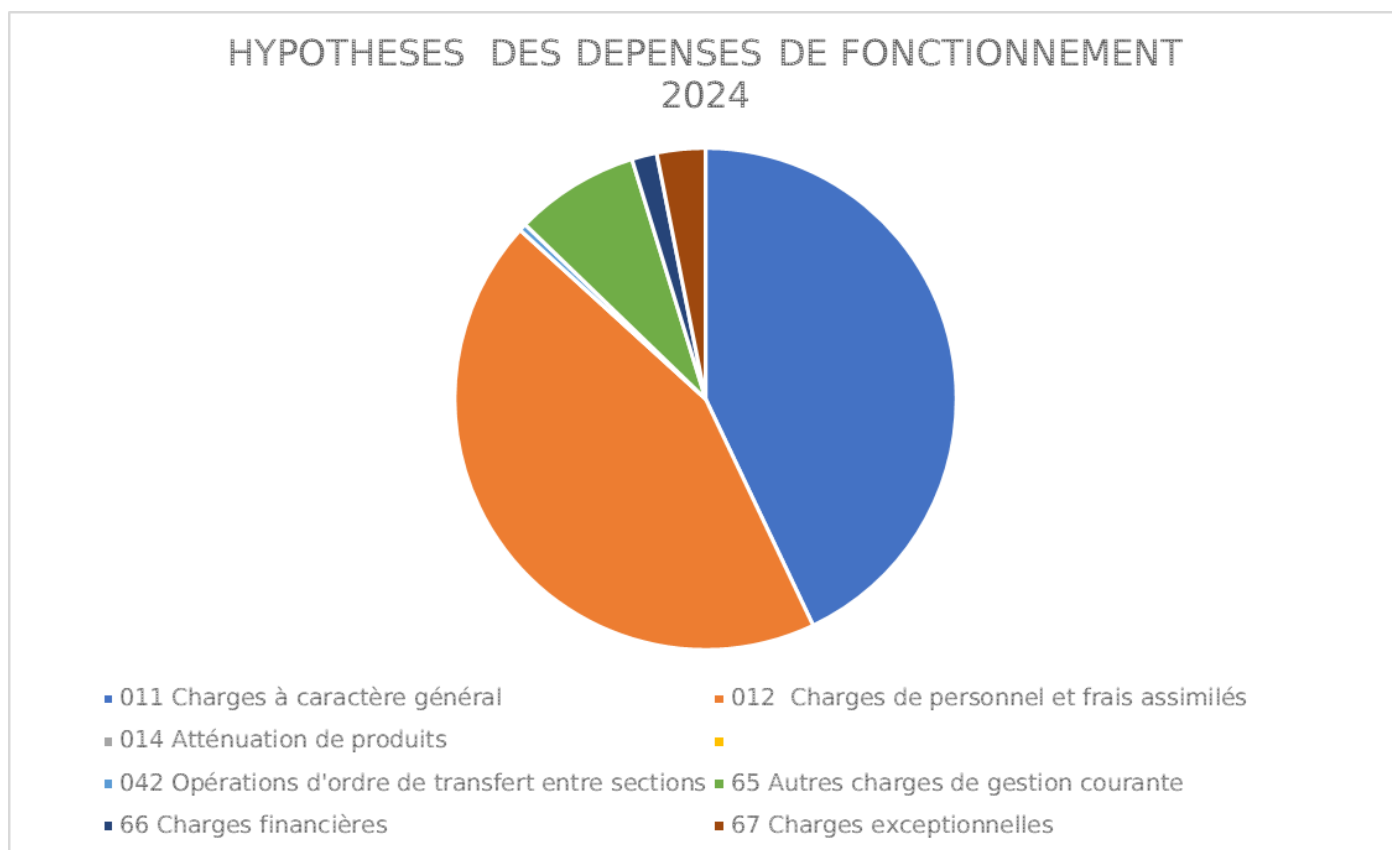


3. Les perspectives envisagées pour le budget primitif 2024

A. Le budget principal du CCAS

i. Budget de **fonctionnement**

1. Perspectives des dépenses de fonctionnement



L'hypothèse pour l'exercice 2024 s'établit en dépenses de fonctionnement à **319 535 euros**.

Nous estimons une augmentation des charges à caractère général malgré une gestion responsable et rigoureuse. En effet, nous avons réduit les dépenses de fonctionnement pour être au plus juste de nos besoins mais nous développerons des actions telles que le retour du repas des anciens (premier dimanche de décembre).

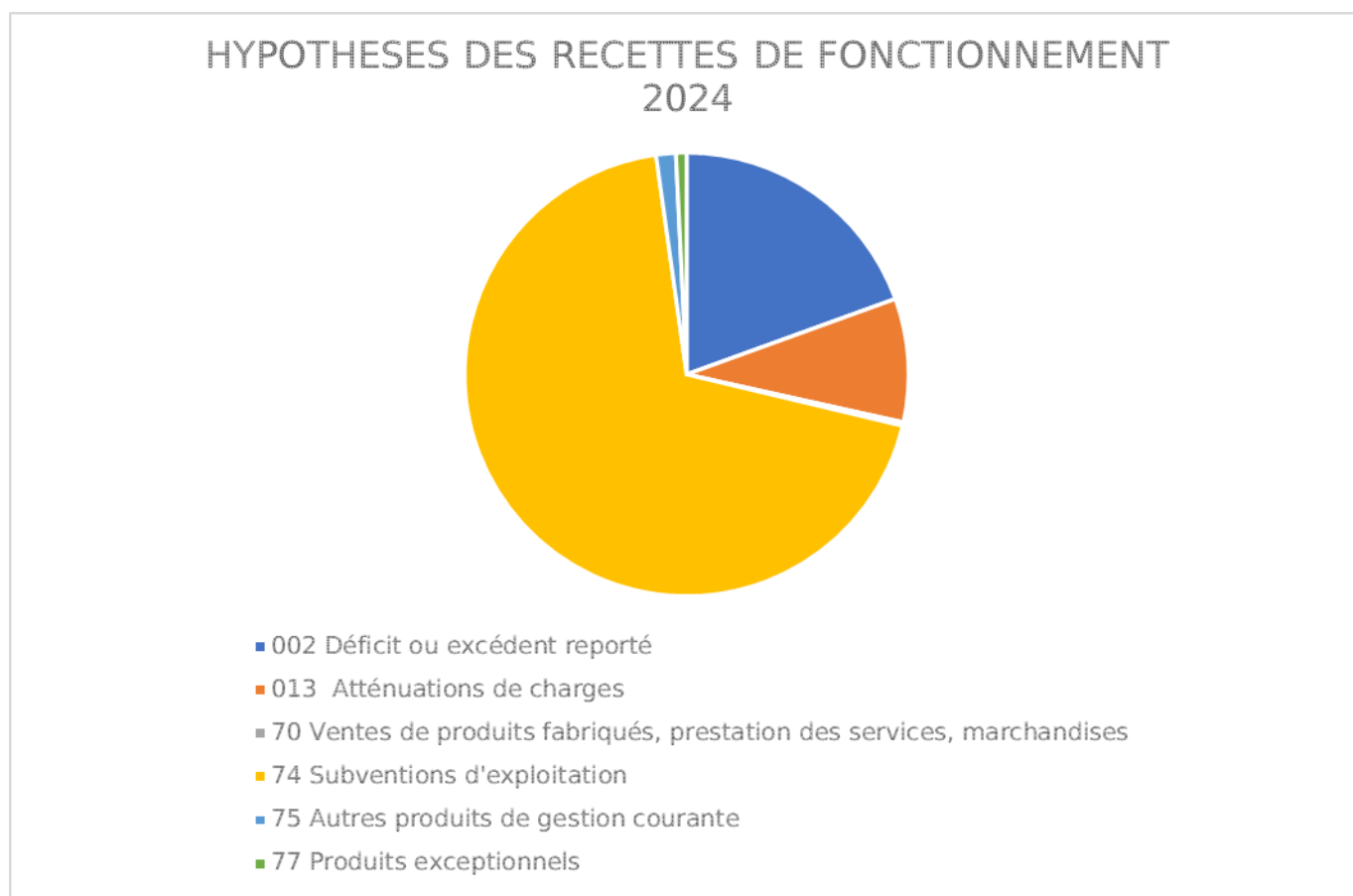
Le CCAS accentue également la prévention des violences intrafamiliales qui implique de nouveaux besoins : nous avons répondu à un appel à projet de la DETR afin d'équiper les deux appartements avec du matériel neuf. En effet, les appartements ont été équipés avec des objets de récupération (témoin de la solidarité) mais dont la durée de vie est limitée.

Le budget lié aux actions de prévention et de lutte contre l'isolement est en augmentation avec l'organisation du festival senior, la proposition de deux thés dansants, le maintien des colis de Noël et la proposition pour la 1^{ère} fois, d'une saison culturelle et sportive à destination des séniors.

Le graphique ci-dessus fait apparaître le poids prévisionnel de la masse salariale à hauteur de 140 000 euros en diminution par rapport au BP 2023.

Parallèlement au maintien du budget secours et aides facultatives, les équipes travaillent sur la proposition de paniers solidaires en lien avec le Plan Alimentaire Territorial (PAT). Conscient que l'alimentation dans un contexte inflationniste va peser lourd sur les budgets des bernayens et d'autant plus pour les plus vulnérables. De plus, le CCAS prend en charge les fluides des deux appartements d'accueil des Violences Intrafamiliales.

2. Perspectives des recettes de fonctionnement



La principale recette concerne la subvention d'exploitation à savoir la subvention de la Ville de Bernay prévisionné à 255 000 euros, la recherche de diverses subventions. Il est à noter l'excédent de fonctionnement reporté (témoin de la gestion rigoureuse) de 75 684.56 euros.

ii. Budget d'investissement

1. Perspectives des dépenses d'investissement

La structure envisage d'optimiser le logiciel Millese Action sociale en investissant dans un module de rappel des RDV via SMS afin de lutter contre l'absentéisme aux rendez-vous avec les professionnels et ainsi lutter contre le non-recours aux droits. Nous ambitionnons d'équiper les deux appartements accueillant les victimes de violence intrafamiliales à neuf. En effet, les deux appartements ont été équipés sur la base de la solidarité mais la durée de vie est limitée et nous rencontrons des pannes. Pour le confort, il serait souhaitable d'investir.

2. Perspectives des recettes d'investissement

Les recettes d'investissement font apparaître un solde d'investissement reporté de 37 617.58 euros. Le budget CCAS percevra une recette relative au fond de compensation pour la TVA (FCTVA) d'un montant de 595.37 euros.

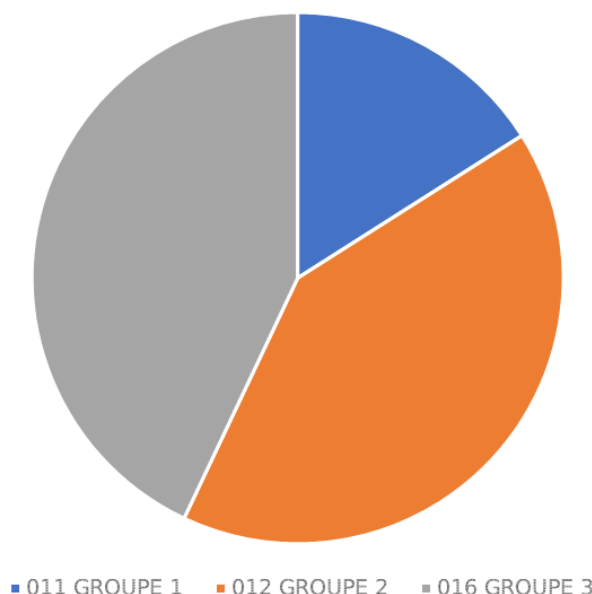
Comme évoqué au paragraphe précédent, le projet d'investissement au sein des appartements VIF pourrait être subventionné au titre de la DETR 2024 à hauteur de 9000 euros.

B. Le budget annexe de « La Résidence Autonomie »

i. Budget de **fonctionnement**

1. Perspectives des dépenses de fonctionnement

HYPOTHESES DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024



L'hypothèse pour l'exercice 2024 établit en dépenses de fonctionnement à **773 852 euros**. Il nous appartient de poursuivre la gestion responsable et optimiser afin délimiter au maximum les dérives budgétaires.

Le graphique reflète le poids de la masse salariale (groupe2) et des charges afférentes à la structures (groupe 3).

Les animations demeurent un axe important : des échanges avec le Relai Petite Enfance, avec les enfants des structures enfance jeunesse se poursuivent. Des ateliers gym senior sont en outre proposés et animés par un agent du département sport et vie associative. L'association les trois parques poursuivra sa collaboration avec les résidents sur un projet de médiation en éducation culturelle et artistique « CULTURE ET SANTE » dont le thème sera « les années folles » et s'articulera autour de 3 thématiques :

- **1 résidence d'artiste** in situ dans la Résidence Lyliane Carpentier : résidence d'arts plastiques avec reconstitution d'un salon/salle à manger des années 20.
- **1 représentation théâtrale** de Charly Jeanne de son spectacle "le téléphone de Monsieur Charly" qui aborde les souvenirs.
- **2 ateliers musique avec un concert** d'Adrian, artiste musicien bernayen qui fait du jazz.

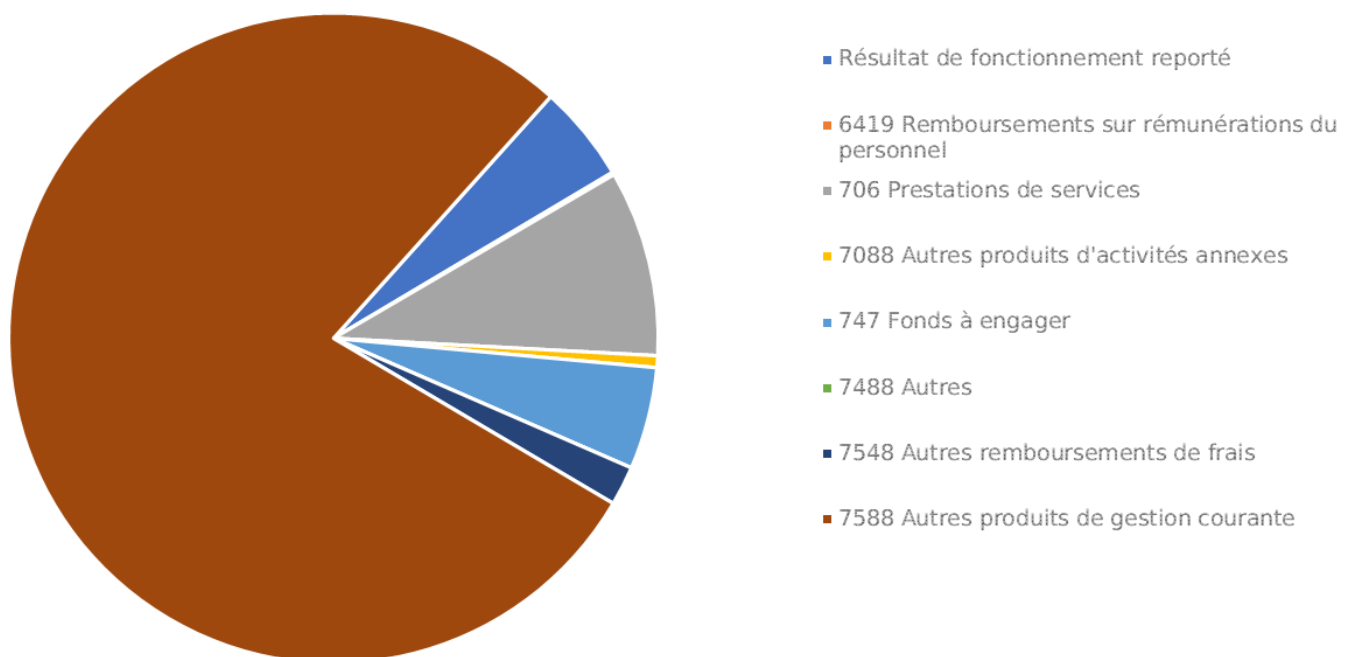
Le concert sera suivi d'un goûter et l'idée est d'inviter les personnes à être costumées à la mode des années folles. La proposition est aussi d'inviter les proches et à la population à ce temps festif.

Parallèlement, l'animateur de la résidence va proposer des animations sur le même thème.

Engagé depuis fin 2022, le service de livraison de courses se poursuivra ainsi que la possibilité d'achats de pack d'eau à l'accueil de la résidence. De plus, nous souhaitons compléter notre offre de service avec la livraison dépôt de pain.

2. Perspective des recettes de fonctionnement

HYPOTHÈSE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT
2024



Le premier poste de recettes est celui des loyers puis les prestations de services (repas, goûter etc...) que nous estimons à 600 000 euros sur la ligne 7588 grâce à un travail sur la gestion locative. Cette année, le CCAS ne prévoit pas d'abonder via une subvention d'équilibre.

ii . Budget **d'investissement**

1.Perspective des dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement 2024 prévisionnées se composent des dépôts et cautionnement.

Nous projetons l'achat d'un four professionnel

2. Perspective des recettes d'investissement

Les recettes d'investissement 2024 se composent des dépôts et cautionnement.